Vœux du SAGEP

Chères Fabriciennes, chers Fabriciens, Chers Responsables d'ASBL,

Le SAGEP, Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses, a le grand plaisir de vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Que votre engagement de baptisé au service des autres et plus particulièrement de votre paroisse puisse être pour vous une source de bonheur et d'épanouissement tout au long de votre mission!

Malgré les nombreuses difficultés que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de votre mission, qu'elles soient administratives, humaines, financières, politiques ou autres, soyez assurés qu'en 2023, autant qu'en 2022, nous vous prêterons toujours une oreille attentive et essaierons toujours de trouver la meilleure solution, main dans la main avec vous.

Nous le savons, c'est la société entière dans laquelle nous vivons qui est aujourd'hui en crise. Crise énergétique, guerre aux portes de l'Union Européenne, crise de valeurs, crise économique, crise sanitaire... Face à ces crises en cascade, une remise en question semble indispensable. Remise en question de nos modes de vie, de l'individualisme, du consumérisme... Un changement des mentalités est inévitable et nos communautés chrétiennes doivent être des lumières pour montrer l'exemple.

En tant que chrétiens, nous avons tant de moyens de nous révéler exemplaires: que ce soit en matière de gestion prudente et responsable de l'argent public qui nous est confié en utilisant chaque euro à bon escient; de transparence en transformant nos caisses paroissiales du statut d'associations de fait en sections de l'ASBL unique de notre Unité Pastorale; en matière de gouvernance en soutenant encore plus, grâce aux nouveaux services officiellement lancés en 2023, nos Fabriques d'église et nos ASBL face aux exigences administratives de plus en plus lourdes; en matière de solidarité envers les plus faibles mais également entre nos paroisses en renonçant à l'esprit de clocher et aux vieilles habitudes de repli et d'entre soi; et enfin en matière de défense de l'environnement en cherchant, dans nos comportements, dans nos investissements et nos travaux, à privilégier de plus en plus la protection de notre maison commune, dans l'esprit de Laudato Si dans lequel toutes les composantes de l'Église doivent s'inscrire.

Soyez assurés que, cette année encore, toute l'équipe du SAGEP aura à cœur de vous accompagner et vous conseiller au mieux dans votre mission, de plus en plus compliquée, certes, mais si importante pour nos communautés chrétiennes locales.

Votre engagement bénévole est un cadeau précieux que vous faites à votre Église, recevez à travers nos bons vœux de santé, d'amour et d'épanouissement, toute notre reconnaissance.

Bonne année nouvelle!

Les Conseillers du SAGEP

Réunions obligatoires du Conseil de Fabrique et du Bureau des marguilliers

Étienne Van Quickelberghe Conseiller en gestion des Fabriques d'église

Comme vous le savez, le Conseil de Fabrique d'église se réunit au minimum **4 fois par an** (séances ordinaires)¹. Les dates de ces réunions sont rappelées ci-dessous. Celles-ci peuvent éventuellement être déplacées, **à condition** de ne pas s'éloigner exagérément des dates proposées.

Toute réunion **extraordinaire** du conseil de Fabrique doit être autorisée par l'Évêque diocésain.

Attention: ces réunions sont obligatoires. Elles doivent absolument être tenues de manière régulière avec convocation en bonne et due forme à l'ensemble des membres élus et des deux membres de droit (bourgmestre et curé). La non-convocation d'un membre de droit peut entraîner une invalidation des délibérations prises lors des réunions où celui-ci n'a pas été invité. Il serait utile de profiter de la première réunion en janvier pour fixer un agenda pour toutes les réunions de l'année en concertation avec votre curé.

1er janvier 2023 (1er dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de Fabrique :

- Présentation des disponibles restant sur le budget 2022 et prévision d'éventuelles dernières dépenses à imputer au compte 2022 avant le 31 mars 2023;
- Ajustements internes;

¹Aux 4 réunions obligatoires du Conseil de Fabrique instaurées par le décret impérial de 1809, la loi du 5 mars 1870 avait ajouté une réunion pour le compte annuel au premier dimanche du mois de mars. Dans la pratique, les réunions de mars et d'avril sont souvent fusionnées en une même réunion. Sur décision du Conseil de Fabrique, la réunion de mars pourrait être réduite à une réunion du bureau des marguilliers.

- Gestion du patrimoine : état des bâtiments, loyers et fermages, placements des capitaux, travaux d'entretien ;
- Vérification de l'inventaire ;
- Si nécessaire, on peut voter une modification budgétaire pour 2023;
- Divers.

5 mars 2023 (1er dimanche)

Réunion obligatoire du bureau des marguilliers (voir note 1) :

- Présentation des comptes de 2022 par le trésorier ;
- Divers.

2 avril 2023 (1er dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de Fabrique :

- Le compte 2022 est arrêté définitivement et transmis simultanément au conseil communal et à l'Évêque avant le 25 avril 2023;
- Élection, pour un an, du président et du secrétaire du conseil ;
- Élection, pour trois ans, d'un membre du bureau des marguilliers, en remplacement du membre sortant;
- Élection, pour six ans, des membres de la Grande moitié du Conseil de Fabrique d'église;
- Si nécessaire, on peut voter une modification budgétaire pour 2023;
- Divers.

Réunion obligatoire du bureau des marguilliers :

- Élection, pour un an, du président, du secrétaire et du trésorier du bureau;
- Divers.

2 juillet 2023 (1er dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de Fabrique :

- Le budget pour l'année 2024 est établi et transmis simultanément au conseil communal et à l'Évêque avant le 30 août 2023;
- Si nécessaire, on peut voter une modification budgétaire pour 2023;
- Divers.

Étant donné la suppression de la suspension du délai de tutelle pour les administrations communales entre le 15 juillet et le 15 août, nous recommandons plutôt de faire cette réunion au début du mois d'août.

1er octobre 2023 (1er dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de Fabrique :

- Une dernière modification budgétaire peut encore être votée pour 2023 et transmise au plus tard pour le 15 octobre 2023;
- Gestion du patrimoine : examen de l'état des bâtiments, des loyers des fermages, du placement des capitaux, travaux d'entretien ;
- Divers.

* * *

Les réunions du groupement de Fabriques (GEFE...)

De nombreuses Fabriques d'églises fonctionnent au sein de leur entité communale en Groupement (GEFE...). La tenue d'une ou deux réunions annuelles du groupement est une excellente pratique, notamment au moment d'établir les budgets, bien en phase avec le décret synodal n°12. Cela permet, à titre d'exemple, de discuter entre Fabriques des priorités à donner aux travaux extraordinaires. Les relations entre Fabriques et entités communales ne peuvent qu'en tirer profit. Des marchés groupés pour l'ensemble des Fabriques d'une même commune, dans le respect des marchés publics, peuvent y être envisagés (mazout, électricité, assurances, entretiens des corniches, des extincteurs, etc.). Votre administration communale pourrait en prendre l'initiative, en accord avec les Fabriques qui adhéreraient au marché négocié par la commune.

Pour les communes où le Groupement de Fabriques d'églises n'existe pas encore, ou pour les groupements qui seraient en phase de sommeil, nous rappelons l'existence d'un modèle de Règlement d'Ordre Intérieur pour les Groupements de Fabriques sur le site du diocèse (documents pratiques pour les fabriciens).

Formations SAGEP 2023 : les dates approchent!

24/01/2023 - 19h à 21h

Soirée fabricienne à Mons (UCLouvain FUCaM Mons, **Auditoire A2**, chaussée de Binche 151, 7000 Mons)

11/02/2023 - 10h à 12h

Matinée fabricienne à Tournai (Séminaire de Tournai, rue des Jésuites 28, 7500 Tournai)

18/02/2023 - 10h à 12h

Matinée fabricienne à Charleroi (HELHa Campus Montignies-sur-Sambre, Auditoire A205, rue Trieu Kaisin 136, 6061 Montignies-sur-Sambre)

Une formation à l'attention des ASBL sera également organisée durant le premier semestre 2023. La date vous sera communiquée prochainement.



Pour toute proposition de sujet à aborder : sagep@evechetournai.be

Entretien des orgues classés

La Commission diocésaine des orgues d'église, en collaboration avec la Région Wallonne, attire l'attention des Fabriques quant au choix des facteurs d'orgues pour intervention sur des instruments classés monuments historiques.

L'entretien ou tout travail sur ces orgues ne peut être effectué que par des facteurs ayant des références de travaux dans la restauration d'orgues classés monuments historiques dans le cadre des marchés publics en catégorie D23.

En voici la liste telle que fournie par la Région Wallonne pour l'année 2023 :

- **COLOMBIER Cédric**: 32, rue du Calvaire 7620 Wez-Velvain | +32 495 57 71 45 | cedriccolombier@hotmail.com
- **DRAPS Jean-Pierre**: 147, Neromstraat -1861 Meise | +32 2 759 84 12 | jean-pierre.draps@skynet.be
- **JACQUES Rudi**: Hameau de Maurenne 5540 Hastière | +32 496 27 40 67 | orgues.rudi.jacques@belgacom.net
- LAPON Jan BVBA: 7, Nijverheidstraat 8600 Diksmuide | +32 51 50 54 34 | info@lapon.be
- Manufacture d'orgues DEBLIECK BVBA : 61, rue F. De Pauw 1070 Anderlecht | +32 476 42 09 93 | info@deblieck.org
- Manufacture d'orgues SCHUMACHER SPRL : 130, Langesthal 4700 Eupen | +32 87 88 30 30 | guido.schumacher@orgelbau-schumacher.be
- MOBILIS SCRL (Paulus Hadrien): 37, rue H. Blès 4000 Liège | +32 497 22 27 98 | hadrien.paulus@skynet.be
- ORGUES DE FACTO SRL (successeurs de Manufacture d'orgues THOMAS): Siège social: 13, place des barricades 1000 Bruxelles | Atelier: 3, rue Saint-Laurent 4970 Stavelot | +32 87 27 50 68 | +32 496 42 42 08 | defacto.orgues@gmail.com
- **THOMAS Dominique**: 57/b, Neuville 6690 Vielsam | +32 477 27 73 30 | dominique.thomas.orgues@gmail.com
- VANHAECKE Pieter: 155, Vissegatstraat 3071 Kortenberg | +32 473 87 13 41 | pietervanhaecke@skynet.be
- WUYTS Geert: 24, rue St-Laurent 4970 Stavelot | +32 479 49 09 14 | info@orgelbouwwuyts.be

Tout travail réalisé par d'autres personnes pourrait être considéré par l'AWAP comme infraction pouvant mener à une amende et/ou à la suspension des subventions.

Pour tout renseignement, contacter le responsable de la Commission : **bernard.carlier.orgues@gmail.com**

Cycle de formations pour le fleurissement liturgique des églises : c'est parti!

Loris Resinelli Conseiller en gestion des Fabriques d'église

Suite à l'appel à intérêt publié dans *Église de Tournai* de juillet 2022, le SAGEP a multiplié les contacts afin de répondre à l'engouement que cet article a généré.

En ce début 2023, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un cycle de quatre formations en fleurissement liturgique va être organisé à l'attention des personnes désireuses d'apprendre cet art particulier, ô combien apprécié dans nos clochers.

Ces formations, données par Mme Thérèse Fromont, experte en art floral liturgique, auront lieu quatre samedis de l'année 2023 à la Maison Diocésaine de Mesvin. Chaque samedi sera associé à un moment de l'année liturgique :

- le 28 janvier 2023 sur le thème du Carême
- le 25 mars 2023 sur le thème de la Semaine Sainte et de Pâques
- le 3 juin 2023 sur le thème du temps ordinaire
- le 28 octobre 2023 sur le thème de l'Avent et de Noël

Ces journées se dérouleront sous le format suivant :

- 9H30 : accueil
- 10H: explication de l'art floral, les lieux à fleurir dans les églises, les techniques
- 12H: repas pique-nique
- 13H: ateliers, réalisation de compositions
- 15H: temps de prière à la chapelle
- 15H30 : fin de journée

Une participation aux frais de 20 €, notamment en matière de matériel et de fleurs, sera demandée par personne pour chaque formation. Ces frais peuvent être pris en charge par les Fabriques d'église.

Attention, afin de conserver une formation de qualité, le nombre d'inscriptions sera limité! Il se peut donc que vous soyez sur liste d'attente si vous ne vous inscrivez pas suffisamment à l'avance.

Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un email à l'adresse sagep@evechetournai.be

